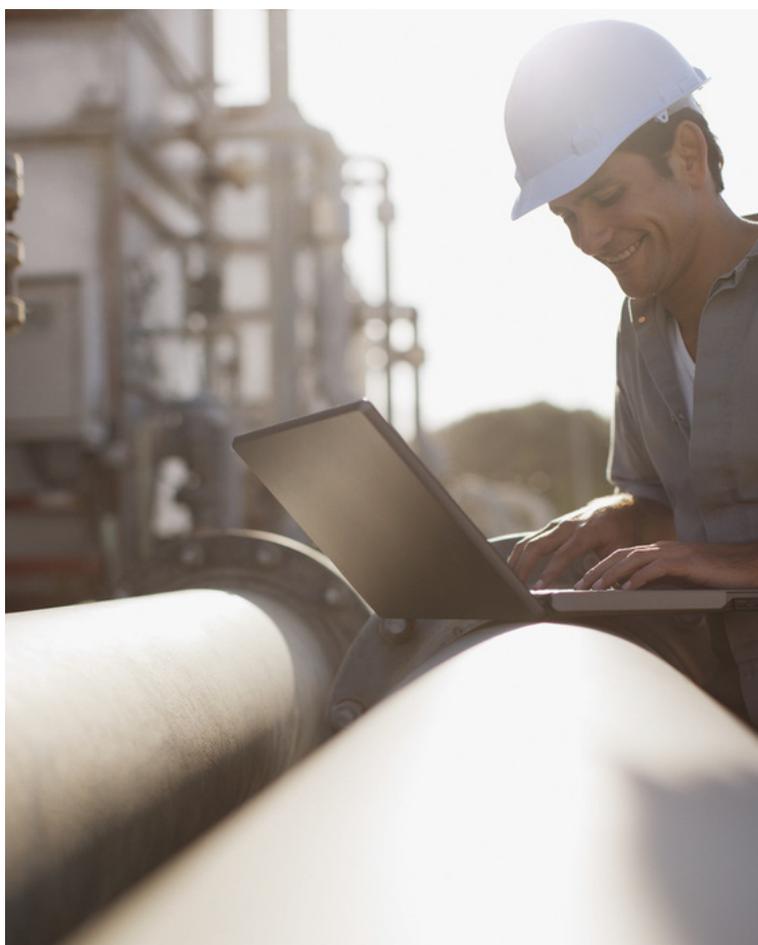


Pacte Mondial / Global Compact  
Communication on Progress (C. O. P.)

Octobre 2015 – Octobre 2016



## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Déclaration de soutien continu.....  | 3  |
| Droits de l'homme.....   | 5  |
| 1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; |    |
| 2. Les entreprises sont invitées à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.                  |    |
| Droits du travail.....   | 7  |
| 3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;                                    |    |
| 4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;  |    |
| 5. L'abolition effective du travail des enfants ; et   |    |
| 6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession   |    |
| Environnement.....   | 10 |
| 7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;  |    |
| 8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et  |    |
| 9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement   |    |
| Lutte anti-corruption.....   | 13 |
| 10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin                        |    |
| Les objectifs de 2017.....   | 14 |

## Déclaration de soutien continu



« Créer une entreprise, c'est créer un élément essentiel de la vie sociale. Créer une entreprise, c'est s'engager dans une aventure humaine unique, forte, contraignante mais réellement épanouissante. Dès la création d'EXTENDE, qui œuvre dans des domaines tels que la sûreté ou la sécurité, la notion de RESPONSABILITE était présente.

Avec une équipe jeune, dont le métier est aussi la préservation de l'environnement, le Global compact était une évidence pour tous. Malgré sa faible taille, EXTENDE demeure, année après année, engagée, solidaire, motivée dans l'application et la promotion les 10 principes du Pacte mondial relatifs aux thèmes de l'Environnement, du Droit du Travail, des Droits de l'Homme et de la Lutte anti-corruption.

Avec des clients dans plus de 40 pays et des distributeurs dans les grands pays, notre petite taille permet malgré tout un rayonnement concret et l'équipe s'applique et s'implique chaque jour dans cette promotion. Je m'en réjouis et l'accompagne dans cette démarche. »

Philippe Dubois  
Président  
Directeur Général

**EXTENDE S.A.**  
Capital de 100 000 €  
Le Bergson, 15 Rue Emile Baudot  
91300 MASSY - France  
Fax. +33 (0)9 72 13 42 68  
Siren 518 807 425



## Un engagement de toute l'équipe



La **mission** d'EXTENDE est d'apporter les bénéfices de la simulation et des méthodologies de Contrôles Non Destructifs à la communauté CND mondiale pour un partage libre et équitable du savoir.

### Les 10 principes

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et

2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

5. L'abolition effective du travail des enfants ; et

6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

## Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ;
2. Les entreprises sont invitées à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Tout comme les trois années précédentes, EXTENDE, entreprise Française, a l'obligation de respecter l'ensemble des articles de la Loi. Nous nous engageons donc bien sûr à respecter l'ensemble des articles de la **déclaration des droits de l'Homme et du citoyen** Inscrite dans le préambule de la constitution Française du 4 octobre 1958.

### Actions :

Il y a trois ans, différentes actions ont été mises en place dans le cadre de la signature du Pacte Mondial. Nous nous évertuons à les maintenir chaque jour.

Depuis décembre 2011, nous adhérons aux valeurs choisies lors de la rédaction de notre **Manuel Qualité** : priorité client, écoute active, rigueur, humilité technique et confidentialité. Elles traduisent notre position de respect vis à vis de nos divers interlocuteurs (au sein de l'équipe mais aussi face à nos clients, collaborateurs et partenaires).

Depuis 2013, la **Charte Ethique** d'EXTENDE rédigée avec ses salariés est toujours en vigueur, et définit les valeurs auxquelles nous sommes attachés et que nous gardons en tête au quotidien : ouverture, dynamisme, professionnalisme, échanges, durabilité et responsabilité. Cette Charte est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.extende.com/ethique>.

Enfin et comme chaque année, une **présentation orale appuyée par un PowerPoint est prévue** en fin d'année en interne, pour communiquer avec l'équipe sur les progrès réalisés dans le cadre du Pacte Mondial.

Nous communiquons également en externe sur notre engagement via **nos newsletters**, et **notre Blog**.

L'indépendance de notre entreprise est toujours assurée puisque nous ne dépendons pas d'une plus grande entité. Notre petite taille industrielle (13 salariés) nous permet d'être réactifs mais surtout maîtres de nos choix politiques, neutres et indépendants.



«Les droits de l'homme ne valent que parce qu'ils sont universels.»  
Jacques Chirac

Ouverture

Priorité client

Dynamisme

Ecoute

Professionnalisme

Rigueur

Echanges

Humilité technique

Durabilité

Confidentialité

Responsabilité

## Droits de l'homme

Notre système de **stockage de données a été réorganisé** il y a maintenant deux ans et est toujours en place.

Quant au **rapport de nos activités** que nous avons mis en place, il est dorénavant envoyé tous les ans (au lieu de tous les six mois) **à nos distributeurs**. Il récapitule l'ensemble de nos ventes, l'évolution du nombre de nos formations, ainsi que nos efforts concernant les actions de Marketing. Ce document permet de promouvoir les valeurs du Pacte Mondial auprès de nos distributeurs car nous y mentionnons également notre adhésion dans un paragraphe dédié à la Responsabilité Sociétale. Nous espérons ainsi les encourager à y adhérer.

Comme mentionné dans nos COP précédentes, nous nous sommes déjà rendus dans les locaux de l'ensemble de nos distributeurs. Nous tâchons d'entretenir des **échanges réguliers** avec eux par e-mail, via nos newsletters bimensuelles et les rapports d'activités réciproques, nous permettent d'observer le bon déroulement, et, autant que faire se peut, le respect de certaines de leurs obligations, entre autres sociales. Nous pensons que le partage de notre expérience contribue à leur sensibilisation et pourrait les inciter à faire de même.

Une **initiative salariale** a été mise en place cette année: la collecte de bouchons de bouteilles en plastique au profit de l'association «Bouchons de l'espoir» dont l'objectif principal est de rapprocher les personnes handicapées des clubs de sportifs valides afin de **favoriser leur insertion**.

Enfin, la **boîte à suggestions**, installée au début de notre engagement dans le Pacte Mondial, est toujours en place dans nos locaux, pour garantir la liberté d'expression de chacun.



### Mesures :



|                         | 2014 | 2015 | 2016 |
|-------------------------|------|------|------|
| <b>Rencontres</b>       | 4    | 5    | 6    |
| <b>Visites</b>          | 2    | 1    | 0    |
| <b>Rapports envoyés</b> | 1    | 2    | 1    |
| <b>Reporting reçus</b>  | 10   | 16   | 10   |

## Droits du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Tout comme pour les droits de l'Homme, la législation française, que nous respectons, garantit le respect des droits du travail. Nous tentons de nous ériger en exemple vis-à-vis de tous nos partenaires et de privilégier les partenariats avec des entreprises respectant elles aussi ces valeurs.

EXTENDE, en tant que petite entreprise est soumise à la législation établie par la convention collective **SYNTEC**. L'exercice du droit syndical y est reconnu et s'effectue conformément aux dispositions légales en vigueur mentionnées dans l'article 3 de cette convention : « *Droit syndical et liberté d'opinion* ».

### Actions :

Les actions mises en place il y a trois ans lors de la signature du Pacte Mondial ont été maintenues.

Il y a trois ans, nous avons encouragé nos salariés à se porter candidat lors de **l'élection d'un délégué syndical**. Cette élection a eu lieu le 13 janvier 2014. Un pv de carence a été rédigé car personne ne s'est porté volontaire. Légalement, une fois tous les 4 ans, l'employeur se doit d'organiser ces élections, ce que nous prévoyons de faire en 2018.

Nous organisons tous les mois des **revues d'activités collectives** permettant de passer en revue l'ensemble des activités du mois et laissant la possibilité à l'équipe d'œuvrer pour l'amélioration du fonctionnement d'EXTENDE. Le **Système de Management qualité** est évoqué à cette occasion afin de vérifier l'état des différents indicateurs.

Enfin **l'accord d'intéressement** que nous avons renouvelé cette année, atteste de la volonté de la direction de se positionner dans



*«Le seul droit absolument indispensable, c'est le droit du travail, soit le droit social au sens général du terme.»  
Jean Carbonnier*

**Action forte :**  
**la formation individuelle.**

## Droits du travail

une démarche de management participatif. Les termes de ce contrat et le calcul de la prime accordée à chacun ont été contrôlés par trois salariés qui se sont portés volontaires à la suite d'une revue d'activité.



Comme stipulé dans le code du travail, **50% du coût du transport de nos salariés est pris en charge**. Cette année, nous avons ajouté à cela une **indemnité kilométrique** versée aux salariés se rendant au travail à vélo.

Les **visites de la médecine du Travail**, se poursuivent, et depuis l'année dernière, les jours de **carence maladie** ont été supprimés.

Par ailleurs, le bien-être des salariés est assuré par un **matériel de qualité** mis à leur disposition (matériel informatique, mobilier de bureau, fournitures, ...).

La même **mutuelle haut de gamme** mentionnée dans les trois précédents rapports a été choisie pour assurer une protection sociale maximale à tous les employés.

EXTENDE promeut la **formation individuelle** et maintient sa politique de formation.

En plus des entretiens individuels annuels, (préparés en amont, afin de garantir un maximum d'objectivité), EXTENDE y associe des **entretiens professionnels** (légalement obligatoires tous les 2 ans seulement) et une formation en management et aux entretiens individuels a été effectuée cette année par les directeurs d'EXTENDE.

Conformément à notre convention collective, depuis l'année dernière, des **primes vacances** sont également accordées à tous les employés.

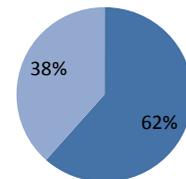
Une instauration progressive du **télétravail** est en place.

La loi française assure une protection des mineurs (âgés de moins de 18 ans). EXTENDE respecte la loi française et assure n'avoir jamais embauché de salariés mineurs.

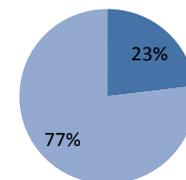
L'article n° 14 de la Convention européenne des droits de l'homme qu'EXTENDE respecte, prohibe la discrimination quel que soit le critère (sexe, race, couleur, langue, religion, appartenance à une minorité nationale, ...),

Tout comme notre engagement envers les droits de l'Homme, nos **distributeurs et partenaires sont informés** de notre engagement

### Mesures :



■ Homme  
■ Femmes



■ Docteurs  
■ Autres



**CDI**  
**100%**

**Plaintes : 0**  
**Contentieux : 0**  
**Incidents sécurité : 0**



## Droits du travail

concernant les droits du Travail dans le but de contribuer à promouvoir ces valeurs internationalement.

Notre site Internet propose toujours des **outils pédagogiques gratuits** car nous pensons qu'une diffusion du savoir contribuera à l'évolution de tous, et à la réduction des inégalités.

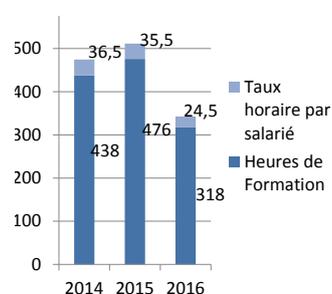
La cohésion sociale est maintenue en encourageant les salariés à participer à la vie de l'entreprise (**participation aux revues d'activités**) et en les responsabilisant (**possibilité de devenir leader de processus, rédaction de la charte éthique...**). Nous organisons annuellement un repas tous ensemble pour maintenir et enrichir les liens qui nous unissent.

Des **notes informatives** sont affichées, mentionnant les articles légaux de référence, et informant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, la lutte contre le harcèlement moral et sexuel et la lutte contre les discriminations.

EXTENDE certifie qu'elle œuvre à la promotion de la **diversité** et de l'**égalité des chances**.

### Mesures :

|   | 2015 | 2016 |
|---|------|------|
|  Formations certifiantes | 2    | 3    |



**Révision de l'indicateur «budget alloué au bien-être» pour le transformer en ratio: budget total des achats d'équipement / budget total.**

|                              | 2014 | 2015 | 2016 |
|------------------------------|------|------|------|
| budget alloué au «bien-être» | 52%  | 59%  | 68%  |

## Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

L'activité d'EXTENDE est une activité écologique puisqu'il s'agit de simulation de Contrôles Non Destructifs, permettant donc de réduire la production de maquettes/prototypes. Depuis Octobre, 2013, EXTENDE est certifié ISO14001, ce qui atteste de notre Système de Management Environnemental (SME). Nous veillons quotidiennement à respecter et préserver l'environnement et les structures qui nous entourent et évaluons chaque année notre impact sur la planète. Nous comptons renouveler nos certifications ISO14001 (et ISO 9001) en 2017, (à réviser tous les trois ans).

### Actions :

Afin d'obtenir la certification ISO 14001, nous avons réalisé en 2013, avec l'aide du cabinet DEXTRAL, un **diagnostic de nos impacts environnementaux**. Considérant que nos impacts n'ont pas changé depuis, nous avons cependant programmé et effectué de nouveaux rendez-vous avec DEXTRAL, afin de passer **aux normes ISO 9001 et ISO 14001 : version 2015**.

Depuis l'année dernière, notre bureau de Grenoble, s'est aussi mis à jours sur les mesures environnementales

### Principe de précaution

Ce principe est très répandu dans l'industrie nucléaire (industrie dont est issue la moitié des salariés de notre entreprise, dont le PDG d'EXTENDE, M. Philippe Dubois). Ce **principe de précaution** est intrinsèque à notre activité car la simulation de Contrôles Non Destructifs permet d'anticiper les contrôles, de réduire le nombre de maquettes nécessaires à la préparation d'une inspection, et de proposer de nombreux scénarios afin d'évaluer toutes les possibilités avant de prendre une décision.

### Action forte :

#### Certification ISO14001.

*L'ISO 14001 : 2004 spécifie les exigences relatives à un système de management environnemental et s'applique aux aspects environnementaux que l'organisme a identifiés comme étant ceux qu'il a les moyens de maîtriser et d'avoir une influence.*

## Environnement

Nous avons maintenu les actions initiées il y a trois ans : une **revue des indicateurs environnementaux** est organisée lors des **revues de direction annuelles**. Celle-ci nous permet de nous questionner sur de nouvelles décisions à prendre et de **planifier les contrôles réguliers** de nos installations (climatisation, chauffage).

### Actions d'urgence

Des extincteurs ont été placés dans nos locaux. Comme chaque année, ces derniers ont fait l'objet d'une **vérification**. Les **numéros d'urgence** (pompiers, SAMU, police) sont toujours affichés dans l'entrée de nos locaux.

### Consommation en Eau

Nos locaux actuels ne nous permettent pas d'influer sur notre consommation en eau et d'en mesurer les impacts. Nous incitons simplement nos collaborateurs à conserver une **attitude responsable** vis-à-vis du gaspillage de l'eau via notre charte des bonnes pratiques.

### Gestion des déchets

Nous conservons une **attitude responsable** concernant la gestion des déchets via leur recyclage dans des bennes spécifiques. Les piles, les cartouches d'encre et les ampoules, sont séparées des DEEE, et tracées via un Registre de Suivi de Déchets (RSD) conformément à la loi en vigueur. L'année dernière, les trois personnes basées à Grenoble se sont elles aussi lancées dans le recyclage officiel de leurs déchets au sein de leurs locaux.

### Gaz polluants,

#### Produits chimiques et autres substances dangereuses

Comme mentionné dans les trois COP précédentes, EXTENDE ne produit pas de gaz polluant via son activité, et ne fabrique, ne vend, ni n'utilise aucune substance chimique. Aucune mesure particulière n'a été mise en place à ce sujet, mis à part l'incitation auprès de tous à aérer les pièces de notre établissement.

### Biodiversité

De par son activité, EXTENDE atteste de la non-production d'OGM, ainsi que de la non-libération d'OGM.

### Ressources naturelles, consommation d'énergie et changement climatique

Nous poursuivons la **compensation** de 50% du montant de notre



### Mesures :



**Audit interne du cabinet DEXTRAL les 8 et 9 septembre 2016.**

**Non-conformité majeures : 1 \***

**Non-conformité mineures : 2**

**Points sensibles : 4**

**Pistes de progrès : 8**

*\*La non-conformité majeure était une non conformité de forme: « Il n'y a pas eu de revue de Direction au sens du référentiel sur les versions 2015 » qui sera corrigée pour l'audit externe prévu en fin d'année (les 22 et 23 décembre prochains).*

### Visite de contrôle

**Des extincteurs :  
11/03/2016**

**De la climatisation :  
30/06/2016**

**Communication fournisseurs prévue en fin d'année.**

## Environnement

impact environnemental lié à nos déplacements (taxe carbone). Cette année, nous avons décidé de changer l'association à laquelle nous reversions pour passer à Geres, avec un projet de reforestation en Chine, parlant plus à l'ensemble des salariés. Notre bureau à Grenoble s'est aussi engagé l'année dernière en devenant **partenaire du PDIE Bouchayer-Viallet** (Plan de Déplacement Inter-Entreprises), avec pour objectif de fédérer les différents acteurs économiques pour améliorer les solutions de transport en commun.

Nous poursuivons également nos **bonnes pratiques** avec un ensemble de conseils mis en avant dans notre **charte**. Par exemple, en termes de consommation électrique nous effectuons un **contrôle de la température** via des thermomètres installés dans plusieurs pièces nous permettant d'avoir un usage raisonnable et responsable des climatisations et chauffages.

A ce jour, encore **aucune machine informatique n'a été mise au rebut** depuis la création d'EXTENDE.

### Technologies écologiques

Nous continuons à envoyer à nos clients les rapports sous **forme dématérialisée**. Les tutoriels pédagogiques sont également transmis par informatique. Seuls les cahiers d'exercices de formation sont imprimés.

Le produit que nous distribuons est lui aussi une technologie écologique puisqu'il **favorise la simulation d'inspections** en réduisant le nombre de maquette à réaliser avant une inspection et nous promotionnons la simulation auprès des nouvelles générations d'inspecteurs.

Nous incitons également nos collaborateurs à utiliser de préférence les versions informatiques des documents, afin de limiter le nombre d'impressions.

Enfin, nous poursuivons la **veille réglementaire** régulière et valorisons les fournisseurs respectant les normes environnementales et cette année, et conformément à la loi en vigueur, une indemnité kilométrique vélo (IKV) est versée pour les salariés qui pédalent entre leur domicile et leur lieu de travail, que ce soit à vélo ou à vélo à assistance électrique.

### Mesures :



**33 tonnes de  
CO2  
compensées  
d'Octobre 2015 à  
Octobre 2016.**



|             | Impact positif<br>grâce à CIVA |
|-------------|--------------------------------|
| <b>2012</b> | 1 514 002 €                    |
| <b>2013</b> | 1 406 852 €                    |
| <b>2014</b> | 1 791 564 €                    |
| <b>2015</b> | 1 896 578 €                    |

## Lutte anti-corrupcion

### 10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

La lutte anti-corrupcion reste essentielle dans notre engagement au sein du Pacte Mondial. Afin d'empêcher toute corruption, nous avons mis en place un système de contrôle de la qualité.

#### Actions :

C'est essentiellement au sein de notre processus de vente que les risques se situent dans notre structure mais aussi partiellement au sein de notre processus achat.

Depuis Décembre 2011, EXTENDE est certifiée **ISO9001: version 2008**. Renouvelée il y a deux ans, cette certification atteste du respect des processus mis en place pour garantir la qualité dans notre entreprise. Les trois commerciaux en charge suivent les processus décrits pour la vente, la prospection et les achats.

Un système de **relecture et de validation** des prix avant chaque envoi de proposition commerciale garantit le non-favoritisme en échange de bénéfices personnels.

Par ailleurs, nous avons intégré au livret d'accueil un **paragraphe de sensibilisation** pour tous les nouveaux embauchés.

Enfin, la direction poursuit une politique de **communication intense**, facilitant les contacts entre la direction et le personnel.

#### Action forte : Certification ISO9001.

*«Les hommes doivent, partout dans le monde, reconnaître leur appartenance au genre humain, avec l'ensemble des droits et des devoirs qui découlent de cette idée.»  
Mikhaïl Gorbatchev*



#### Mesures :



#### Audit externe de surveillance du cabinet INTERTEK:

**«Le système de management est conforme aux critères d'audits, il peut être considéré comme efficace pour permettre d'atteindre les objectifs. Le maintien de la certification est donc recommandé.»**

## Les objectifs de 2017



Nos objectifs pour 2017 restent la poursuite de nos efforts effectués lors des années précédentes à savoir, le respects des 10 principes du Pacte Mondial, en adoptant une attitude responsable et exemplaire au quotidien.

Comme gage de cet engagement, nous renouvelerons notre engagement au Global compact et l'année prochaine, visons un renouvellement de nos certification ISO 9001 et ISO 14001.

*La **norme ISO 9001: 2008** donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.*